

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2026

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 mars 2026 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Sont présents : M. Pascal De Bellefeuille, maire
M. Jean-Luc Trahan, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Élise Léonard, conseillère du district 3
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
M. Mathieu Paquette, conseiller du district 6
M. Mathieu Fleurent, conseiller du district 7
M. Patrick Léonard, conseiller du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présentes : la greffière et la directrice générale par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
- 3.1. Séance ordinaire du 9 février 2026
- 3.2. Séance extraordinaire du 12 février 2026
4. RÈGLEMENTS
- 4.1. Règlement (2026)-A-78-12 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - avis de motion et dépôt du projet de règlement
- 4.2. Règlement (2026)-A-90 décrétant un emprunt et une dépense de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection, de mise à niveau et de pavage sur la piste multifonctionnelle - adoption de règlement
- 4.3. Règlement (2026)-A-91 décrétant un emprunt et une dépense de 2 300 000 \$ pour des travaux de réhabilitation du terrain multisports et de la piste d'athlétisme ainsi que pour l'acquisition d'équipements et de mobiliers - avis de motion et dépôt du projet de règlement
- 4.4. Règlement (2026)-A-92 décrétant un emprunt et une dépense de 5 100 000 \$ pour la mise à niveau et l'acquisition de véhicules incendie - avis de motion et dépôt du projet de règlement
5. ADMINISTRATION
- 5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt
- 5.2. Destruction annuelle des documents - autorisation
- 5.3. Chien potentiellement dangereux - préavis d'ordonnance
- 5.4. Désignation d'un responsable de l'application de la loi concernant l'encadrement des chiens
- 5.5. Fondation Tremblant - Soirée Vin & Fromage 2026 - participation
- 5.6. Renouvellement de licence - contrat
- 5.7. PG Solutions inc. - renouvellement de contrats
- 5.8. Frais d'utilisation annuels - suite Décimal
- 5.9. Corporation CIMSoft - renouvellement de licences
6. RESSOURCES HUMAINES
- 6.1. Signature de la lettre d'entente 2026-04-CSN - règlement du grief 2024-008-CSN
7. GESTION FINANCIÈRE
- 7.1. Listes des comptes à payer
- 7.2. Projets 2026 - mode de financement des dépenses

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2026

- 8. URBANISME (Aucun sujet)
- 9. INFRASTRUCTURES
 - 9.1. Terrain de sport - surface synthétique - bail emphytéotique
 - 9.2. Service d'électricien sur demande - contrat
 - 9.3. Marquage de lignes de rues - renouvellement de contrat
 - 9.4. Lac Tremblant - remplacement des quais flottants existants - phase 2 - contrat
 - 9.5. Fourniture d'une fourgonnette ¾ tonne Ford Transit - contrat
- 10. ENVIRONNEMENT (Aucun sujet)
- 11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1. Vente de livres
- 12. INCENDIE (Aucun sujet)
- 13. TRANSITION DURABLE
 - 13.1. Office du tourisme région Mont-Tremblant inc. - entente de subvention 2026 promotion touristique hors territoire
 - 13.2. Office du tourisme Région Mont-Tremblant inc. - entente de contributions au fonctionnement 2026 -2028
 - 13.3. Office du tourisme région Mont-Tremblant inc. - contribution aux événements IRONMAN 2026
 - 13.4. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente d'aide financière 2026
 - 13.5. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - camps de jour - contrat de service 2026
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale par intérim et de la greffière; il est 19 h.

CA26 03 041

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA26 03 042

3.1. Séance ordinaire du 9 février 2026

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2026

ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 9 février 2026, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA26 03 043

3.2. Séance extraordinaire du 12 février 2026

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 12 février 2026, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

CA26 03 044

4.1. Règlement (2026)-A-78-12 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur le conseiller Joël Charbonneau donne un avis de motion que le *Règlement (2026)-A-78-12 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement vise à mettre à jour les annexes suivantes :

- annexe 1 afin de remplacer la mention de côté droit/gauche par côté pair/impair;
- annexes 11 et 17 afin de tenir compte de la fermeture de l'accès de la rue Limoges à la rue Labelle;
- annexe 18 pour effectuer une correction à la suite d'une recommandation du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant la traverse piétonne à l'intersection des rues Labelle et de l'École.

CA26 03 045

4.2. Règlement (2026)-A-90 décrétant un emprunt et une dépense de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection, de mise à niveau et de pavage sur la piste multifonctionnelle - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une modification de nature administrative entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption qui n'est pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire tenue le 12 février 2026, monsieur le conseiller Mathieu Fleurent a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

L'objet de ce règlement est contenu dans son titre.

L'emprunt sera sur une période de 15 ans, ce qui représente un montant de 11,63 \$ par année pour un immeuble d'une valeur de 676 377 \$.

L'avis public concernant les demandes d'approbation référendaires paraîtra dans

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2026

le journal de l'Info du Nord du 18 mars 2026.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2026)-A-90 décrétant un emprunt et une dépense de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection, de mise à niveau et de pavage sur la piste multifonctionnelle.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Pascal De Bellefeuille

CA26 03 046

4.3. Règlement (2026)-A-91 décrétant un emprunt et une dépense de 2 300 000 \$ pour des travaux de réhabilitation du terrain multisports et de la piste d'athlétisme ainsi que pour l'acquisition d'équipements et de mobiliers - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur le conseiller Mathieu Fleurent donne un avis de motion que le *Règlement (2026)-A-91 décrétant un emprunt et une dépense de 2 300 000 \$ pour des travaux de réhabilitation du terrain multisport et de la piste d'athlétisme ainsi que pour l'acquisition d'équipements et de mobiliers* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement est contenu dans son titre.

L'emprunt sera sur une période de 15 ans, ce qui représente un montant de 13,38 \$ par année pour un immeuble d'une valeur de 676 377 \$.

CA26 03 047

4.4. Règlement (2026)-A-92 décrétant un emprunt et une dépense de 5 100 000 \$ pour la mise à niveau et l'acquisition de véhicules incendie - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Catherine Drouin donne un avis de motion que le *Règlement (2026)-A-92 décrétant un emprunt et une dépense de 5 100 000 \$ pour la mise à niveau et l'acquisition de véhicules incendie* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement vise la mise à niveau d'un camion échelle ainsi que l'acquisition d'un camion autopompe et d'un camion-citerne pour le Service de sécurité incendie.

L'emprunt sera sur une période de 15 ans, ce qui représente un montant de 29,66 \$ par année pour un immeuble d'une valeur de 676 377 \$.

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA26 03
(5.1)**

5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2026

générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CA26 03 048

5.2. Destruction annuelle des documents - autorisation

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la destruction annuelle des documents de la cour municipale en application du calendrier de conservation en vigueur;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la destruction des dossiers de la cour municipale dont l'échéance de conservation est l'année 2026 selon les listes préparées par la greffière de la cour municipale en date du 10 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA26 03 049

5.3. Chien potentiellement dangereux - préavis d'ordonnance

CONSIDÉRANT qu'un événement d'attaque impliquant un chien est survenu sur le chemin de l'Orée-de-la-Montagne le 24 décembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un signalement par un médecin vétérinaire d'une morsure de chien ayant infligé une blessure a été reçu;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation comportementale du chien a été réalisée par Dre Sarah Annie Guénette, vétérinaire, le 27 janvier 2026 et que cette évaluation attribue au chien une cote de risque moyenne;

CONSIDÉRANT les articles 5 à 8 et 11 à 13 du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

CONSIDÉRANT que par ce préavis d'ordonnance, la Ville avise les propriétaires de ses intentions;

CONSIDÉRANT que ce préavis offre la possibilité aux propriétaires de présenter ses observations ou contre-expertise par écrit d'ici le 6 avril 2026;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'aviser les propriétaires du chien des intentions de la Ville soit :

- Exiger de maintenir une vaccination anti-rabique à jour tout au long de sa vie;
- Exiger l'achat et le port en tout temps de la médaille de la Ville de Mont-Tremblant (médaille no MT-1481);
- Exiger un entraînement en éducation canine par renforcement positif avec un/une éducateur/trice canin certifié, à vie;
- Ne jamais laisser le chien seul en présence d'enfants;
- Exiger le port du panier facial en tout temps lorsque le chien est à l'extérieur de la maison, dans la cour arrière de la maison ou sur le balcon;
- Interdire au chien de fréquenter les parcs à chiens;
- Lorsque le chien est à l'extérieur de la maison, il doit être attaché en tout temps (même lorsqu'il est sur le balcon);
- Le chien ne peut, en aucun temps, être laissé sans supervision à l'extérieur de la maison (ni sur le balcon);
- Exiger le port d'un harnais ET d'un collier plat. Les deux doivent être attachés avec deux laisses d'une longueur maximale de 65 cm lors des promenades;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2026

- Le harnais devra porter une indication : « CHIEN RÉACTIF, NE PAS TOUCHER »;

DE transmettre la présente résolution aux propriétaires du chien répondant au nom de Bubba, accompagnée d'une copie des recommandations vétérinaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA26 03 050

5.4. Désignation d'un responsable de l'application de la loi concernant l'encadrement des chiens

CONSIDÉRANT que le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* prévoit que son application sur le territoire est assurée par toute personne que la Ville désigne à cette fin;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite procéder à la désignation d'une personne afin d'assurer l'application du règlement sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

De désigner Madame Caroline Millette, à titre de contrôleur animalier de la Ville, comme personne autorisée à appliquer, sur le territoire de la Ville, le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

D'autoriser le contrôleur animalier désigné à exercer, dans le cadre de ses fonctions, les pouvoirs et attributions prévus au règlement et à entreprendre toute démarche nécessaire à son application, incluant notamment les recommandations et leurs suivis, les inspections, interventions, signification d'avis et, le cas échéant, l'émission de constats d'infraction, le tout conformément aux lois et règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA26 03 051

5.5. Fondation Tremblant - Soirée Vin & Fromage 2026 - participation

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE désigner les élus du conseil d'agglomération pour représenter la Ville et participer à la Soirée Vin et Fromage organisée par la Fondation Tremblant qui se tiendra le 4 avril 2026 au Fairmont Tremblant et d'autoriser le paiement des frais au montant de 1 500 \$, taxes applicables en sus;

D'autoriser ces membres du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Pascal De Bellefeuille

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2026

CA26 03 052

5.6. Renouvellement de licence - contrat

CONSIDÉRANT les exigences de la Loi 25 concernant les nouvelles dispositions protégeant la vie privée des Québécois, ainsi les normes de conformité que la Ville est obligée de respecter, la Ville doit être en mesure de détecter et avoir le registre d'archivage de tous les renseignements personnels non structurés présents dans nos serveurs;

CONSIDÉRANT l'exploitation de la plateforme Constellio (gestion documentaire), la plateforme Qostodian doit être renouvelée pour continuer d'assurer la surveillance ainsi que l'intégrité, registre et classification des données personnelles des citoyens;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du *Règlement sur la gestion contractuelle* et la recommandation du Service des technologies de l'information;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer à Qohash inc. le contrat pour le renouvellement pour trois ans de la plateforme Qostodian visant la protection des renseignements personnels contenus dans les infrastructures informatiques de la Ville, au montant de 93 273,87 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-XXX-XX-529), incluant les licences, ainsi que le service-support de la plateforme, conformément à la soumission datée du 18 février 2026 et répartie comme suit :

- Année 2026 : 31 091,29 \$, taxes en sus;
- Année 2027 : 31 091,29 \$, taxes en sus;
- Année 2028 : 31 091,29 \$, taxes en sus;

D'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA26 03 053

5.7. PG Solutions inc. - renouvellement de contrats

CONSIDÉRANT l'application de l'article 573.3 (6) de la *Loi sur les cités et villes* et suivant les informations reçues du Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux postes budgétaires 02-XXX-XX-529, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer de gré à gré à PG Solution inc. les contrats d'entretien et de soutien des progiciels suivants, pour l'année 2026, au montant total de 145 957 \$, taxes en sus, le tout conformément aux documents CESA62756, CESA63402, CESA63775, CESA64048 et CESA64300, datés du 1^{er} décembre 2025 :

Progiciels	Montant (taxes en sus)
AccèsCité Finances (SFM + Méga)	55 838 \$
AccèsCité En ligne	8 161 \$
AccèsCité Territoire	54 290 \$
ACCEO Justice	15 104 \$
AURORA - Paie	5 780 \$
Licence API (Gestion Requêtes)	6 784 \$

D'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA26 03 054 5.8. Frais d'utilisation annuels - suite Décimal

CONSIDÉRANT que la Ville exploite la suite Décimal depuis 2024 afin de préparer les budgets, d'en faire le suivi et de contrôler la masse salariale;

CONSIDÉRANT que des frais d'utilisation sont requis afin d'utiliser le logiciel;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE payer les frais d'utilisation annuels pour 2026 pour la suite Décimal, au montant de 73 242,75 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-xx-xxx-529), selon la facturation reçue en date de 1^{er} décembre 2025 (facture # 10082);

D'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA26 03 055 5.9. Corporation CIMSoft - renouvellement de licences

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville et les informations reçues du Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT les obligations de la Ville de maintenir le soutien continu et sans interruption des opérations d'assainissements des eaux;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux postes budgétaires 02-XXX-XX-529, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'attribuer de gré à gré à Corporation CIMSoft, le contrat d'entretien et de soutien des progiciels pour le service de l'assainissement des eaux, pour une période de 3 ans, au montant de 106 724,49 \$, taxes en sus, conformément à la soumission NC00062600 datée du 8 décembre 2025, et réparti comme suit :

- Année 2026 : 33 854,31 \$, taxes en sus;
- Année 2027 : 35 542,12 \$, taxes en sus;
- Année 2028 : 37 328,06 \$, taxes en sus;

D'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

CA26 03 056 6.1. Signature de la lettre d'entente 2026-04-CSN - règlement du grief 2024-008-CSN

CONSIDÉRANT le dépôt d'un grief portant le numéro 2024-008-CSN;

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties et leur volonté de régler les litiges à l'amiable;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'entériner la signature de la lettre d'entente 2026-04-CSN avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2026

Ville de Mont-Tremblant (CSN) disposant ainsi définitivement du litige 2024-008-CSN et de faire les suivis requis comme prévu à ladite entente concernant le taux horaire payé lors d'un remplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA26 03 057

7.1. Listes des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver les listes des comptes à payer pour les mois de décembre 2025 au montant de 42 887,06 \$ et février 2026 au montant de 527 498,08 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA26 03 058

7.2. Projets 2026 - mode de financement des dépenses

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CA26 01 017 et en conformité avec l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil d'agglomération a adopté lors de la séance extraordinaire du 29 janvier 2026 le programme triennal des immobilisations des années financières 2026, 2027 et 2028;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les modes de financement des dépenses en regard des immobilisations retenues pour l'année 2026, comme suit :

Description	Budget	Financement	
Gestions des actifs - travaux recommandés dans les bâtiments publics	250 000 \$	Excédent de fonctionnement	
Agrandissement garage municipal	6 968 \$		
Aménagement d'un appentis pour stockage d'inventaire parcs et bâtiments	13 280 \$		
Mise à niveau de la flotte de petits outils et des remorques	1 269 \$		
Acquisition ensemble de fourche - rétrocaveuse parcs	3 984 \$		
Menus travaux - mises à niveau SST	13 006 \$		
Amélioration de la gestion des déchets aux abribus	30 500 \$		
Mise en place des recommandations du comité de mobilité durable	1 692 \$		
Ajout d'éclairage ponctuel aux abribus	15 000 \$		
Lac Tremblant - remplacement des quais existants - phase II	200 000 \$		
Remplacement module Parc Daniel-Lauzon	300 000 \$		
Mise à niveau caserne 52	500 000 \$		
Panneaux d'affichage permanents en bois	6 782 \$		
Mise à niveau système du contrôleur d'habitat (climatisation / aération) - hôtel de ville	7 536 \$		
Plan de remplacement des batteries - salles des serveurs - en cas d'urgences	2 512 \$		
Projet - diffusion citoyens (écrans tv) différents bâtiments (et serveur de diffusion)	754 \$		
Acquisition du Portail Juge et Procureur, signature numérique et sécurisation des pièces jointes - Logiciel ACCEO	17 000 \$		
Acquisition de véhicules et machinerie pour maintien de la flotte de véhicules	157 930 \$		Fonds de roulement

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2026

Remplacement de la camionnette sauvetage - Silverado 2016	107 000 \$	
Remplacement véhicule Dodge Charger 2015	58 400 \$	
Remplacement véhicule - Dodge Journey 2015	55 000 \$	
Mise à niveau de licences serveurs - Microsoft server version 2025	18 840 \$	
Mise à niveau de nos infrastructures réseau - fibre optique dans deux endroits clés	12 560 \$	
Matériel informatique 2026	12 560 \$	
Remplacement du serveur Acceo - cour municipale	15 000 \$	
Ordinateurs de remplacement en cas d'urgences (bris, vols, non fonctionnels, etc.)	2 010 \$	
Réfection de la piste multifonctionnelle (la Villageoise)	400 000 \$	
Îlot Sportif Érik Guay - réhabilitation du terrain multisports synthétique	2 300 000 \$	Règlement d'emprunt
Véhicule - remise à niveau du véhicule 352 - échelle nacelle	850 000 \$	
Amélioration de la gestion des déchets aux abribus	22 500 \$	Subvention

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Pascal De Bellefeuille

8. URBANISME (Aucun sujet)

9. INFRASTRUCTURES

CA26 03 059

9.1. Terrain de sport - surface synthétique - bail emphytéotique

CONSIDÉRANT la résolution CA10 01 018, autorisant la signature d'un bail emphytéotique pour le terrain multisports qui arrive à échéance dans environ 4 ans;

CONSIDÉRANT que des travaux de mise à niveau doivent être effectués et qu'un nouveau bail emphytéotique doit être signé en conséquence pour encadrer les investissements et assurer la pérennité de l'infrastructure;

CONSIDÉRANT le besoin de la Ville de développer et de maintenir des infrastructures sportives de qualité pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT l'opportunité de poursuivre la collaboration avec le Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL) pour la mise en commun de ressources et d'infrastructures;

CONSIDÉRANT que le CSSL est propriétaire du terrain visé par le bail, soit sur une partie du lot 3 278 142 du cadastre du Québec, situé à proximité de l'école secondaire Curé-Mercure;

CONSIDÉRANT qu'un projet de nouveau bail emphytéotique est négocié entre les parties;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la signature d'un bail emphytéotique avec le Centre de services scolaire des Laurentides pour la location d'une partie du lot 3 278 142 du cadastre du Québec pour l'aménagement et l'exploitation d'un terrain à surface synthétique;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2026

D'autoriser la greffière à mandater les professionnels requis (projet 2025-16);

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville le bail emphytéotique ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA26 03 060

9.2. Service d'électricien sur demande - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville a plusieurs interventions nécessitant les services d'un électricien qualifié et que le Service des infrastructures a procédé à un appel d'offres public et qu'une seule soumission a été reçue;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Eugène Tremblay électricien ltée, faisant affaire sous le nom de Tremblay Électricité-Technologie, seul soumissionnaire et conforme, le contrat pour la fourniture de service d'électricien sur demande du 10 mars au 31 décembre 2026, avec possibilité de renouvellement pour deux périodes d'un an chacune, au montant de 717 443,73 \$, taxes en sus, conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2026-1017-02, et réparti comme suit :

- 10 mars au 31 décembre 2026 : 185 943,73 \$, taxes en sus;

Options de renouvellement :

- Année 2027 : 262 515,60 \$, taxes en sus;
- Année 2028 : 268 984,40 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA26 03 061

9.3. Marquage de lignes de rues - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite procéder au marquage annuel des lignes de rues longitudinales durant l'année 2026;

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures a procédé, en 2025, à un appel d'offres public pour le marquage annuel de rues avec des périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2026 et 2027;

CONSIDÉRANT que 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska), a été mandatée par la résolution CA25 04 087 et que la Ville doit signaler son intention de renouvellement pour chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'exercer l'option de renouvellement pour le marquage annuel pour l'année 2026 avec 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska), au montant de 52 690 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-355-00-521), conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2025-1003-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA26 03 062

9.4. Lac Tremblant - remplacement des quais flottants existants - phase 2 - contrat

CONSIDÉRANT que les quais flottants en bordure de rive du lac Tremblant près du quai du lac Tremblant sont en mauvais état et que des risques pour la sécurité des utilisateurs ou des embarcations sont envisageables;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2026

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite procéder au remplacement des quais flottants pour le printemps 2026;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer de gré à gré à 9464-2519 Québec inc, faisant affaire sous le nom de Quais Laurentiens, le contrat pour le remplacement des quais flottants existants du quai municipal situé sur le chemin du Village, au montant de 122 550 \$, taxes en sus (projet 2026-06), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, tel que décrit dans l'offre de service 15012026-01, datée du 15 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA26 03 063

9.5. Fourniture d'une fourgonnette ¾ tonne Ford Transit - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat d'une fourgonnette ¾ tonne Ford Transit pour le Service des infrastructures afin de remplacer la camionnette Ford F-150 2014 rendue en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures a procédé à un appel d'offres sur invitation pour cette acquisition dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Alliance Ford inc.	68 455,50 \$
Machabée Automobiles inc.	68 460,00 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Alliance Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'une fourgonnette ¾ de tonne Ford Transit T-250 2026, au montant de 68 455,50 \$, taxes en sus (projet 2026-09), payable par les fonds de roulement de la Ville (90,71 %) et de l'agglomération (9,29 %) et remboursable par les fonds d'administration respectifs sur une période de 3 ans, conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2026-2002-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT (Aucun sujet)

11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

CA26 03 064

11.1. Vente de livres

CONSIDÉRANT que la Ville fait l'élagage des collections dans ses bibliothèques et que plusieurs livres ont été retirés de la collection;

CONSIDÉRANT que la Ville, par son plan d'action en environnement, désire réduire la production de déchets et éviter d'envoyer tous ces livres au recyclage;

CONSIDÉRANT que la Ville organise une vente de ces livres les 29, 30 et 31 mai 2026;

CONSIDÉRANT que l'organisme communautaire La Samaritaine de Mont-Tremblant a démontré un intérêt à recevoir les livres non vendus;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'utiliser les recettes de la vente des livres afin de bonifier l'offre d'activités

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2026

des bibliothèques pour 2026 (poste budgétaire 02-702-30-499);

DE faire don des livres non vendus à La Samaritaine de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INCENDIE (Aucun sujet)

13. TRANSITION DURABLE

CA26 03 065

13.1. Office du tourisme région Mont-Tremblant inc. - entente de subvention 2026 promotion touristique hors territoire

CONSIDÉRANT que la Ville octroi annuellement à l'Office du tourisme région Mont-Tremblant inc. une aide financière destinée à la promotion touristique hors territoire, notamment pour le développement de nouveaux marchés touristiques afin d'accroître le nombre de visiteurs, la durée des séjours et la notoriété de la destination;

CONSIDÉRANT le contexte fluctuant de l'industrie touristique, l'Office doit s'ajuster constamment à de nouvelles réalités et déployer tous les efforts par diverses actions de promotion et de développement touristique en s'arrimant aux orientations et objectifs gouvernementaux;

CONSIDÉRANT que le conseil d'agglomération souhaite poursuivre son soutien financier à l'Office pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT l'importance d'une saine gestion des fonds publics, la Ville souhaite encadrer l'octroi de toute forme d'aide financière;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus aux municipalités en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-622-00-972;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la signature de l'entente de subvention à intervenir avec l'Office du tourisme région Mont-Tremblant inc. en lien avec la promotion touristique hors territoire pour l'année 2026;

D'autoriser le versement d'un montant de 880 000 \$, exempt de taxes (poste budgétaire 02-622-00-972), selon les conditions et modalités prévues à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA26 03 066

13.2. Office du tourisme Région Mont-Tremblant inc. - entente de contributions au fonctionnement 2026

CONSIDÉRANT que l'Office du tourisme région Mont-Tremblant inc. a pour mission notamment d'offrir aux visiteurs une expérience accessible, chaleureuse et moderne par le biais de bureaux d'information touristique et de contribuer activement à la prospérité de l'industrie touristique et économique de la grande région de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite poursuivre son soutien financier pour le fonctionnement administratif et opérationnel de l'Office comprenant deux bureaux d'information touristique sur son territoire pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT l'importance d'une saine gestion des fonds publics, la Ville

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2026

souhaite encadrer l'octroi de toute forme d'aide financière et conformément à l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-622-00-971;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec l'Office du tourisme région Mont-Tremblant inc. afin de soutenir financièrement le fonctionnement administratif et opérationnel de l'organisme comprenant deux bureaux d'information touristique sur le territoire de la Ville pour l'année 2026 selon les termes et conditions stipulés à l'entente;

D'autoriser le paiement des contributions totalisant la somme de 662 286 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-622-00-971), et selon certaines conditions et modalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA26 03 067

13.3. Office du tourisme région Mont-Tremblant inc. - contribution aux événements IRONMAN 2026

CONSIDÉRANT que les événements IRONMAN 5150 et 70.3 auront lieu cette année les 20 et 21 juin prochains;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite renouveler son soutien financier à l'Office du tourisme région Mont-Tremblant inc. en lien avec ces événements en raison de leur particularité distincte;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-622-00-972;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de verser à l'Office du tourisme région Mont-Tremblant inc. (TMT) une contribution maximale de 15 000 \$ pour les événements IRONMAN prévus en juin 2026, basée sur les dépenses réelles liées aux obligations de TMT en lien avec ces événements et conditionnellement à la signature d'une entente à intervenir avec l'organisme Événements sportifs Mont-Tremblant et sur présentation des pièces justificatives des dépenses encourues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la mairesse Kimberly Meyer déclare que par souci de transparence, étant donné qu'un membre de sa famille est concerné, elle se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CA26 03 068

13.4. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente d'aide financière 2026

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 6 de l'acte de Fiducie du Domaine Saint-Bernard, la Ville s'engage à transférer annuellement un capital en argent dans le patrimoine d'affectation du fiduciaire, qui doit être utilisé conformément aux dispositions de l'acte de fiducie afin de répondre aux besoins généraux du fiduciaire selon une entente signée entre les parties;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite poursuivre son soutien financier à la Fiducie afin de soutenir sa mission, son hébergement, l'accès gratuit citoyen ainsi que certains projets spéciaux pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT que la Ville a un droit général de surveillance sur

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2026

l'administration du fiduciaire;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1) quant à la création et la poursuite, sur son territoire, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus par la *Loi concernant la Ville de Mont-Tremblant*, sanctionnée le 20 décembre 2001;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-701-51-970;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la signature de l'entente à intervenir avec la Fiducie du Domaine Saint-Bernard afin de soutenir sa mission, son hébergement, l'accès citoyen gratuit ainsi que certains projets spéciaux pour l'année 2026 pour un montant totalisant la somme de 1 326 255 \$, exempt de taxes, selon les termes et conditions précisés à l'entente telle que substantiellement présentée en autant que les éléments modifiés, ajoutés ou soustraits au projet présenté n'altèrent pas la nature du contrat, une de ses modalités essentielles ou qu'elles soient dans l'intérêt de la Ville;

D'autoriser le versement des montants suivants selon certaines modalités et conditions :

- 622 080 \$ pour les besoins généraux;
- 179 375 \$ pour soutenir l'hébergement;
- 131 500 \$ pour l'accès citoyen gratuit;
- 225 000 \$ pour soutenir les ressources humaines;
- 52 300 \$ pour la mise à niveau des sentiers;
- 41 000 \$ pour la préservation du patrimoine bâti;
- 33 500 \$ afin de développer une offre de service socialement acceptable;
- 21 500 \$ pour la mise en valeur et la conservation du patrimoine territoriale;
- 20 000 \$ pour réaliser différents travaux de rénovation;

DE préciser que l'aide financière rattachée à l'hébergement prend fin en 2026, sans possibilité de reconduction pour les années à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Pascal De Bellefeuille

Madame la mairesse Kimberly Meyer reprend part aux délibérations.

CA26 03 069

13.5. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - camps de jour - contrat de service 2026

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite accorder un contrat de service à la Fiducie du Domaine Saint-Bernard afin d'offrir un accès gratuit aux participants et organisateurs des camps de jour;

CONSIDÉRANT que la fiducie d'utilité sociale est créée pour répondre à des fins d'intérêt général dont notamment celui à caractère social en permettant l'accès au Domaine Saint-Bernard aux citoyens et aux participants et personnel des camps de jour de la Ville;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2026

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-701-51-970;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la signature d'un contrat de service à intervenir avec la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour permettre un accès gratuit aux participants et organisateurs des camps de jour pour l'année 2026, selon les termes, conditions et modalités de versement précisés à l'entente tel que substantiellement présenté en autant que les éléments modifiés, ajoutés ou soustraits au projet présenté n'altèrent pas la nature du contrat, une de ses modalités essentielles ou qu'elles soient dans l'intérêt de la Ville;

DE verser le montant de 57 620 \$, taxes applicables en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA26 03 070

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pascal De Bellefeuille, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière